

LÉGENDE
LEGEND

--- à DEMANTÉLER
TO BE DEMOLISHED

— EXISTANT à CONSERVER
EXISTING

--- ③ POINT DE DEMANTELEMENT
à L'EXISTANT
BREAKING POINT TO EXISTING

BULLE D'IDENTIFICATION
IDENTIFICATION BUBBLE

① NUMÉRO DE LA NOTE,
VOIR NOTES AU PLAN

SYMBÔLES
SYMBOLS

EH EN HAUT
TOP

EB EN BAS
DOWN

○ MONTÉE
RISE

○ DESCENTE
DOWN

— BOUCHER ÉTANCHE
BOUCHER SEALED

— COUPE SUR TUYAU
CUT TO PIPE

NOTES AU PLAN
NOTES TO THE PLAN

① ÉQUIPEMENT, TUYAUTERIE ET/OU CONDUIT DE VENTILATION EXISTANT à ENLEVER AU COMPLET INCLUANT TOUS LES ACCESSOIRES ET RENDRE ÉTANCHE JUSQU'AU CONDUIT PRINCIPAL EXISTANT CONSERVÉ.

② ÉQUIPEMENT EXISTANT à CONSERVER.

③ POINT DE DEMANTELEMENT ET/OU RACCORDEMENT DE LA TUYAUTERIE EXISTANTE à CONSERVER.

④ METTRE UNE SOUPAPE DE VIDANGE AVEC BRISE-VIDE ET UN BOUCHON FILETÉ AU POINT BAS ET S'ASSURER DE L'ACCESSIBILITÉ POUR LE DRAINAGE HIVERNAL.

⑤ METTRE UNE PENTE UNIFORME SUR LA TUYAUTERIE POUR PERMETTRE LE DRAINAGE HIVERNAL VERS SOUPAPE DE VIDANGE.

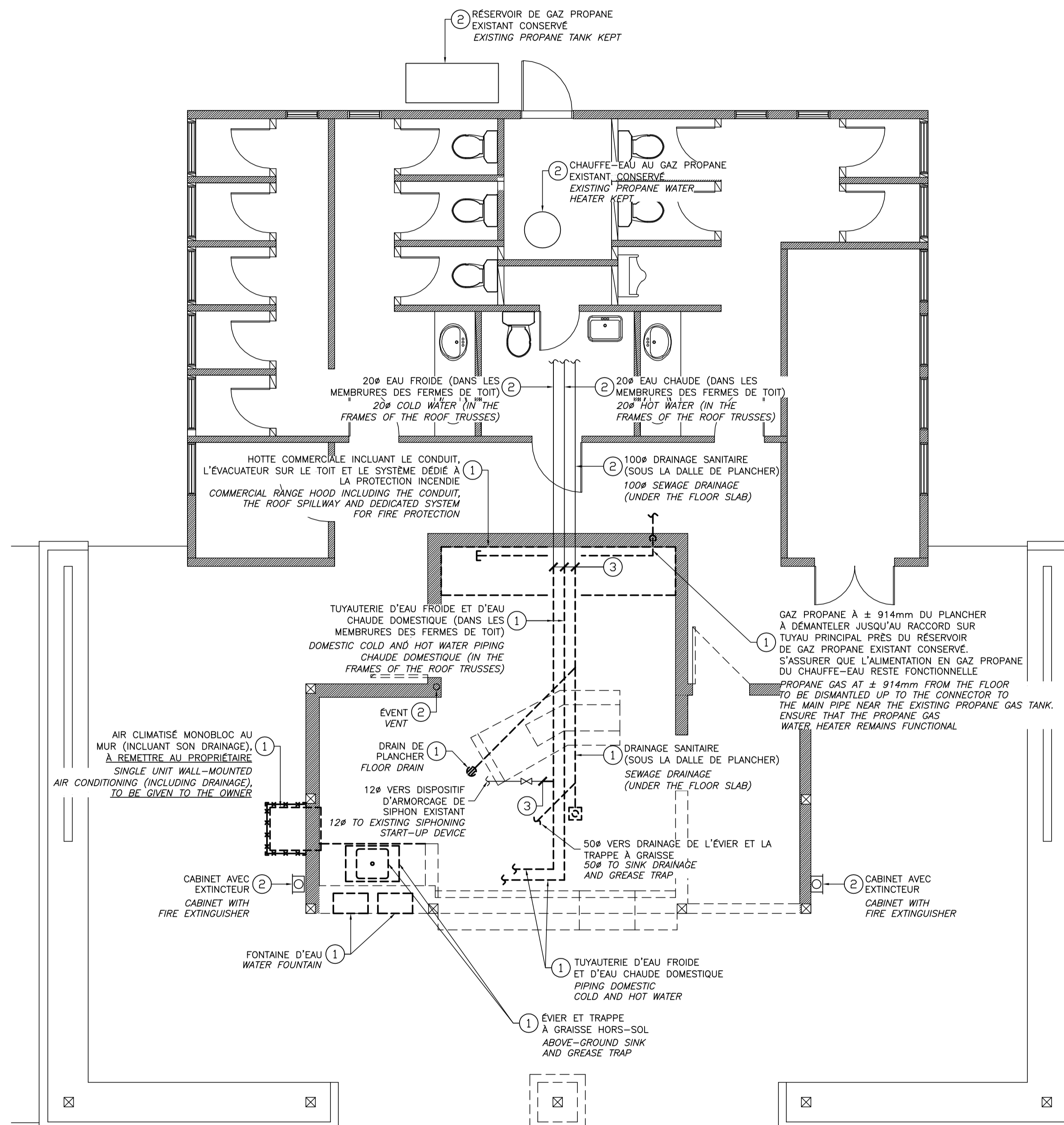
① EXISTING EQUIPMENT, PIPING AND/OR VENTILATION CONDUITS TO BE REMOVED COMPLETELY INCLUDING ALL ACCESSORIES AND MAKE CONDUITS WATER-TIGHT UP TO THE MAIN EXISTING LINE.

② EXISTING EQUIPMENT TO BE RETAINED.

③ DISMANTLING AND/OR CONNECTING POINT TO THE EXISTING PIPING TO BE RETAINED.

④ INSTALL A DRAIN VALVE WITH VACUUM BREAKER AND THREADED PLUG AT LOW POINT AND ENSURE THE ACCESSIBILITY FOR WINTER DRAINAGE.

⑤ ENSURE THERE IS A UNIFORM SLOPE FOR THE PIPING FOR WINTER DRAINAGE TOWARDS DRAIN VALVE.



VUE EN PLAN - DEMOLITION
DEMOLITION PLAN VIEW

ECH.: 1=50

02	POUR SOUMISSION / FOR BID	15/04/20
01	PLANS PRÉLIMINAIRES 90%	15/03/27

révisions revisions		date
	A no. du détail detail no.	
	B no. de la feuille—où détail exigé sheet no. — where detail required	
	C no. de la feuille—où détaillé sheet no. — where detailed	

Projet **PARCS CANADA**
PARKS CANADA

702, 5ème Rue Shawinigan, Québec G9N 1E9

Rénov. et réam. du c-c au pique-nique
Shewenagan, Parc National de la Mauricie

Picnic Shewenagan Snack - Renov.
and rehab. - La Mauricie National Park

Dessin **MÉCANIQUE**
MECHANICAL

PLAN DE DÉMOLITION
VUE EN PLAN

DEMOLITION PLAN
PLAN VIEW

Conçu par **DAVID CORMIER, ing.** 2015-03-27
Designed by **DAVID CORMIER, ing.** 2015-03-27

Dessiné par **KARINE HUPPÉ, tech.** 2015-03-27
Drawn by **KARINE HUPPÉ, tech.** 2015-03-27

Approuvé par **DAVID CORMIER, ing.** 2015-03-27
Approved by **DAVID CORMIER, ing.** 2015-03-27

Soumission Gestionnaire de projet TPSCC

Tender **PWGSC Project Manager**

No de projet **45352762** No de projet **1936-15**
Project number **45352762** Project number **1936-15**

TPSCC **PWGSC** Client **Client**
File name **M01-PL-DEM_1936_15** No de classement

No de plan ou dessin **M01-PL-DEM_1936_15** No feuille **M01/03**
File name **M01-PL-DEM_1936_15** Sheet no **M01/03**

AutoCAD 2015/04/17 \\PLURITEC\SECRETAS\PROJETS\2015\2015537 - PIQUE-NIQUE SHAWINIGAN\2080 PLANS DEVIS ET ADDENDA\2081 PLANS\DESSINS\MECANIQUE - ELECTRIQUE\M02-PL-AME_1936_15.DWG

LEGENDE
LEGEND

NOUVEAU
EXISTANT À CONSERVER
POINT DE RACCORDEMENT À L'EXISTANT
EAU CHAUDE
EAU FROIDE
ÉVENT

BULLE D'IDENTIFICATION
IDENTIFICATION BUBBLE

NUMÉRO DE LA NOTE, VOIR NOTES AU PLAN
IDENTIFICATION DE L'ÉQUIPEMENT

IDENTIFICATION D'ÉQUIPEMENT
IDENTIFICATION EQUIPMENT

CC CONDENSEUR / COMPRESSEUR
DP DRAIN DE PLANCHER
DPE DRAIN DE PLANCHER ENTONNOIR
DAR DISPOSITIF ANTIREFOULEMENT
E ÉVIER
EV ÉVAPORATEUR VENTILATEUR
EX EXTINCTEUR
F FONTAINE
GA GRILLE D'ALIMENTATION
GR GRILLE DE RETOUR
IG INTERCEPTEUR À GRAISSE
VRC VENTILATEUR RÉCUPÉRATEUR DE CHALEUR

SYMBOLS
SYMBOLS

EH EN HAUT
EB EN BAS
L/S LITRES PAR SECONDES
MONTÉE
DESCENTE
BOUCHER ÉTANCHE
COUPE SUR TUYAU
DIRECTION DE LA PROJECTION D'AIR
CONTRÔLEUR MURAL DU SYSTÈME
CONTRÔLEUR MURAL DE L'ÉCHANGEUR

CONDUIT D'ALIMENTATION VERS LE BAS
CONDUIT RETOUR VERS LE BAS
CONDUIT CIRCULAIRE D'ALIMENTATION
CONDUIT CIRCULAIRE RETOUR
DÉVIATION DU CONDUIT VERS LE HAUT
TRANSITION RECTANGULAIRE À RONDE
VOLET DE BALANCEMENT D'AIR

NOTES AU PLAN
NOTES TO THE PLAN

- ÉQUIPEMENT, TUYAUTERIE ET/OU CONDUIT DE VENTILATION EXISTANT À ENLEVER AU COMPLÉT INCLUANT TOUS LES ACCESSOIRES ET RENDRE ÉTANCHE JUSQU'AU CONDUIT PRINCIPAL EXISTANT CONSERVÉ.
- EQUIPEMENT EXISTANT À CONSERVER.
- POINT DE DÉMANTÈLEMENT ET/OU RACCORDEMENT DE LA TUYAUTERIE EXISTANTE À CONSERVER.
- METTRE UNE SOUPAPE DE VIDANGE AVEC BRISÉ-VIDE ET UN BOUCHON FILETÉ AU POINT BAS ET S'ASSURER DE L'ACCESSIBILITÉ POUR LE DRAINAGE HIVERNAL.
- METTRE UNE PENTE UNIFORME SUR LA TUYAUTERIE POUR PERMETTRE LE DRAINAGE HIVERNAL VERS SOUPAPE DE VIDANGE.

EXISTING EQUIPMENT, PIPING AND/OR VENTILATION CONDUITS TO BE REMOVED COMPLETELY INCLUDING ALL ACCESSORIES AND MAKE CONDUITS WATER-TIGHT UP TO THE MAIN EXISTING LINE.

EXISTING EQUIPMENT TO BE RETAINED.

DISMANTLING AND/OR CONNECTING POINT TO THE EXISTING PIPING TO BE RETAINED.

INSTALL A DRAIN VALVE WITH VACUUM BREAKER AND THREADED PLUG AT LOW POINT AND ENSURE THE ACCESSIBILITY FOR WINTER DRAINAGE.

ENSURE THERE IS A UNIFORM SLOPE FOR THE PIPING FOR WINTER DRAINAGE TOWARDS DRAIN VALVE.

Parcs Canada Parks Canada
Canada

AGENCE PARCS CANADA
UNITE DE GESTION DE LA MAURICIE
ET DE L'OUEST DU QUEBEC
702, 5ÈME RUE
SHAWINIGAN, (QUEBEC)
G9N 1E9

RENÉE TREMBLAY
ARCHITECTE

BUREAU PRINCIPAL:
3650 RUE L.P.-NORMAND
SUITE 100
TROIS-RIVIÈRES, QC
G9B 0G2
TEL. : 819.731.0500

BUREAU DE CONSULTATION:
569 5ÈME RUE
SHAWINIGAN, QC
G9N 1E7
FAX : 819.731.1610

PLURITEC
INGÉNIEURS-CONSULTANTS

BUREAU PRINCIPAL:
1100, PLACE DU TECHNOPARC,
BUREAU 200,
TROIS-RIVIÈRES, QC
G9A 0A9
TEL. : 819.739.8010
FAX : 819.739.8092

David Cormier
1341
15015-04-17

02	POUR SOUMISSION / FOR BID	15/04/20
01	PLANS PRÉLIMINAIRES 90%	15/03/27

révisions / revisions

A no. du détail
B no. de la feuille - où détail exigé
C no. de la feuille - où détaillé

Projet **PARCS CANADA**
PARKS CANADA
702, 5ème Rue Shawinigan, Québec G9N 1E9

Rénov. et réam. du c-c au pique-nique
Shewenagan, Parc National de la Mauricie
Picnic Shewenagan Snack - Renov. and rehab. - La Mauricie National Park

Dessin **MÉCANIQUE**
MECHANICAL

PLAN DE RÉAMÉNAGEMENT
VUE EN PLAN
REDEVELOPMENT PLAN
PLAN VIEW

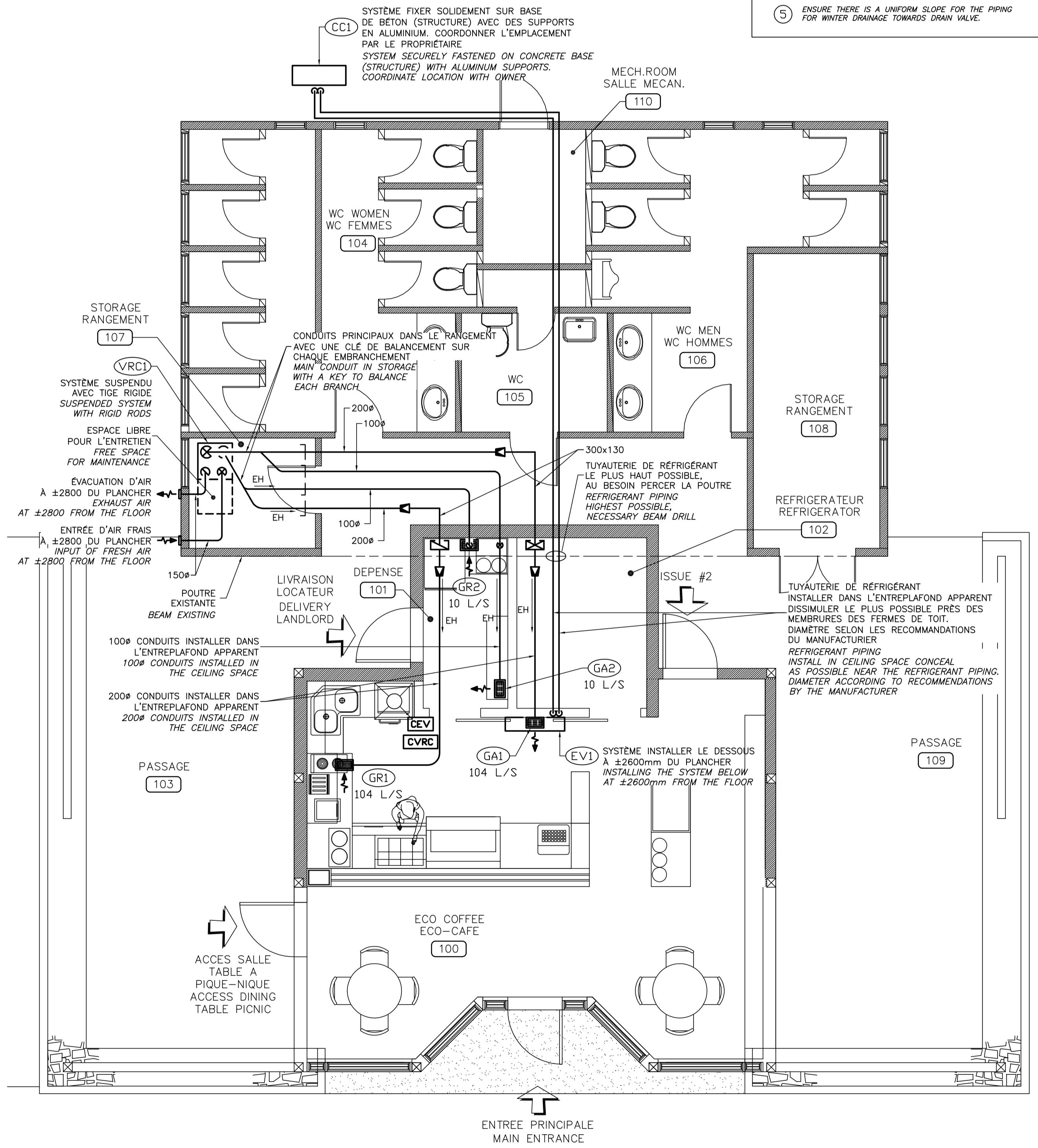
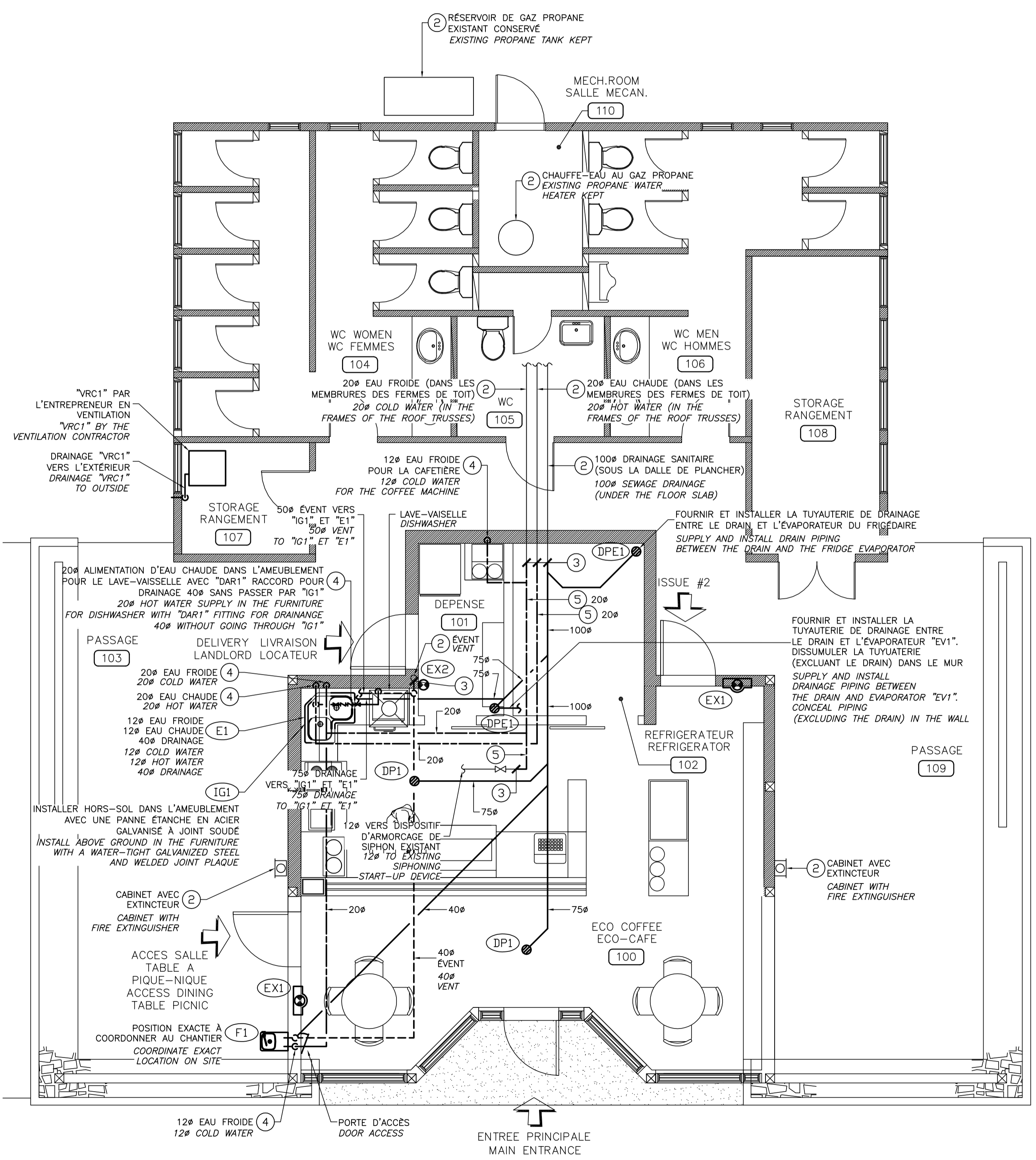
Conçu par **DAVID CORMIER, ing.** 2015-03-27
Dessiné par **KARINE HUPPÉ, tech.** 2015-03-27
Approuvé par **DAVID CORMIER, ing.** 2015-03-27

Soumission Gestionnaire de projet TPSCC
Tender **PWGSC Project Manager**

No de projet	Project number	No de projet	Project number
45352762		1936-15	

Norm du fichier **M02-PL-AME_1936_15**
No de plan ou dessin **M02-PL-AME_1936_15**

Client **TPSCC**
File name **M02-PL-AME_1936_15**
No de classement
File no **M02/03**



DEVIS

1. PORTÉE DES TRAVAUX

- 1.1. PLOMBERIE
 - 1.1.1. L'ENTREPRENEUR EN PLOMBERIE RELÈVE DE L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL.
- 1.2. VENTILATION / CLIMATISATION
 - 1.2.1. L'ENTREPRENEUR EN VENTILATION/CLIMATISATION RELÈVE DE L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL.
- 1.3. CALORIFUGÉAGE
 - 1.3.1. L'ENTREPRENEUR EN CALORIFUGÉAGE RELÈVE DE L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL.

- 2. PRÉSCRIPTIONS GÉNÉRALES
 - 2.1. BUT DES PLANS ET DEVIS
 - 2.1.1. LE BUT DE CES PLANS ET DEVIS EST D'INDIQUER, D'UNE FAÇON GÉNÉRALE, LES TRAVAUX À EFFECTUER. ILS N'INDIQUENT PAS TOUS LES DÉTAILS DE CONSTRUCTION.

- 2.2. GÉNÉRALITÉS
 - 2.2.1. LES ENTREPRENEURS SPÉCIALISÉS DEVONT SE CONFORMER AUX RECOMMANDATIONS DES MANUFACTURIERS.
 - 2.2.2. LES CONDITIONS GÉNÉRALES D'APPEL D'OFFRES AINSI QUE LES PLANS ET DEVIS D'ARCHITECTURE ET DES AUTRES DISCIPLINES SONT COMPLÉMENTAIRES AUX PRÉSENTS DOCUMENTS D'INGÉNIEUR.
 - 2.2.3. À MOINS D'INDICATION CONTRAIRE, LES TERMES « FOURNIR » OU « INSTALLER » COMPRENNENT LA FOURNITURE, L'INSTALLATION ET LE RACCORDEMENT. LE TERME « PRÉVOIR » INDIQUE À L'ENTREPRENEUR QU'IL DOIT SÉLECTIONNER ET INSTALLER UNE PIÈCE OU ÉQUIPEMENT NON MONTRE AUX PLANS, MAIS REQUIS POUR UNE INSTALLATION COMPLÈTE.

- 2.3. PARTICULARITÉS ET MISE EN PLACE
 - 2.3.1. CHACUN DES ENTREPRENEURS SPÉCIALISÉS DOIT AGENCER SES TRAVAUX AVEC LES ENCOMBREMENTS ET AVEC LES TRAVAUX DES AUTRES DISCIPLINES AFIN D'ÉVITER TOUT CONFLIT OU OBSTACLE POUVANT NUIRE AUX INSTALLATIONS. CHAQUE ENTREPRENEUR SPÉCIALISÉ EST RESPONSABLE D'EFFECTUER LES RELÈVES SUR LES LIEUX AFIN D'IDENTIFIER LES OBSTACLES PRÉSENTS.

- 2.4. TRAPPES D'ACCÈS
 - 2.4.1. CHAQUE ENTREPRENEUR SPÉCIALISÉ DOIT FOURNIR LES TRAPPES D'ACCÈS ARCHITECTURALES. CELLES SERONT INSTALLÉES ET PEINTURÉES PAR L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL ET DEVONT RESPECTER LE DEGRÉ DE RÉSISTANCE AU FEU DE L'OUVRAGE TRAVERSÉ.

- 2.5. FORMATION DU PERSONNEL
 - 2.5.1. CHAQUE ENTREPRENEUR SPÉCIALISÉ DOIT DONNER LA FORMATION ADÉQUATE SUR LA MAINTENANCE ET L'ÉPLOIATION DES SYSTÈMES, ET CE, AVANT L'ACCEPTATION PROVISOIRE DES TRAVAUX.

- 2.6. PRODUITS ÉQUIVALENTS
 - 2.6.1. LES SPÉCIFICATIONS D'ÉQUIPEMENTS ACCOMPAGNÉS D'UNE MARQUE ET D'UN NUMÉRO DE MODÈLE SONT FAITES DANS LE BUT D'INDIQUER À L'ENTREPRENEUR LE PRODUIT AVEC LEQUEL LA CONCEPTION A ÉTÉ EFFECTUÉE APPROUVÉE.

- 2.7. DESSEINS D'ATELIER
 - 2.7.1. CHAQUE ENTREPRENEUR SPÉCIALISÉ DOIT SOUMETTRE SES DESSINS D'ATELIER DE TOUTS LES ÉQUIPEMENTS ET ACCESSOIRES.
 - 2.7.2. LES ENTREPRENEURS DOIVENT S'ASTREINDRE À L'ENTREPRENEUR DES TRAVAUX OU LA FABRICATION DE PRODUITS DONT LES DESSINS N'AURAIENT PAS ÉTÉ VÉRIFIÉS PAR L'INGÉNIEUR.

- 2.8. CODES ET NORMES
 - 2.8.1. EN TOUT TEMPS, CHAQUE ENTREPRENEUR SPÉCIALISÉ EST TENU D'EFFECTUER LES TRAVAUX CONFORMÉMENT À TOUS LES CHAPITRES DU CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC EN VIGUEUR, INCLUANT LES CODES ET NORMES INCORPORÉS PAR RENVOI.

- 2.9. PLANS TEL QUE CONSTRUIT
 - 2.9.1. CHAQUE ENTREPRENEUR SPÉCIALISÉ DOIT FOURNIR, À LA FIN DES TRAVAUX, UNE COPIE COMPLÈTE DE TOUTS LES PLANS PROGRES ET ANNEXES EN ROUGE PAR CHAQUE SOUS-TRAITANT PORTANT LE NOM DE L'ENTREPRISE ET LA SIGNATURE DU CHARGÉ DE PROJET.

- 2.10. PERCEMENTS, OUVERTURES ET CADRES
 - 2.10.1. CHAQUE ENTREPRENEUR SPÉCIALISÉ DOIT REMPLIR L'ESPACE AUTOUR DES OUVERTURES (DE TOUTES DIMENSIONS) D'UN SCILLANT IMPERMÉABLE, ÉTANCHE ET IGNIFUGE AYANT LA MÊME RÉSISTANCE AU FEU QUE LA PAROI.

- 2.11. SOIAGE, BASES, BÉTON, EXCAVATION ET REMBLAI
 - 2.11.1. L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DOIT FAIRE TOUT LE SOIAGE DE BÉTON, LES BASES DE BÉTON, LE ROBOUCHAGE ET LA RÉCACTION DE BÉTON.

- 2.12. SYSTÈME DE FIXATION ET SUPPORTS
 - 2.12.1. CHAQUE ENTREPRENEUR SPÉCIALISÉ DOIT FOURNIR LES SUPPORTS COMPLETS DE SES SYSTÈMES. LES FEUILLEARDS TROUVÉS NE SONT PAS ACCEPTÉS.

- 2.13. PROTECTION PARASISMIQUE
 - 2.13.1. CHAQUE ENTREPRENEUR SPÉCIALISÉ DOIT ASSUMER LA RESPONSABILITÉ DU SYSTÈME DE PROTECTION PARASISMIQUE DE SON INSTALLATION ET L'INCLURE DANS SES FRAIS. IL DEVRA RETENIR LES SERVICES D'UN INGÉNIEUR, MEMBRE DE L'OOA POUR RÉALISER LA CONCEPTION ET L'INSPECTION DU SYSTÈME DE PROTECTION PARASISMIQUE INSTALLÉ, À LA FIN DU PROJET, L'INGÉNIEUR EN PROTECTION PARASISMIQUE MANDATÉ PAR CHAQUE ENTREPRENEUR SPÉCIALISÉ DEVRA PRODUIRE UN RAPPORT DE CONFORMITÉ DE L'INSTALLATION.

- 2.14. IDENTIFICATION ET DÉSIGNATION DU MATÉRIEL ET DES INSTALLATIONS
 - 2.14.1. CHAQUE ENTREPRENEUR SPÉCIALISÉ EST RESPONSABLE DE FOURNIR ET D'INSTALLER LES ÉLÉMENTS DE REPERAGE ET PLAQUES SIGNALÉTIQUES DES ÉQUIPEMENTS, MATÉRIAUX, ACCESSOIRES ET RÉSEAU D'OUTIL FOURNIT ET INSTALLÉ.

- 2.15. TRAVAUX DANS L'EXISTANT, DÉMANTELEMENT ET SYSTÈMES EXISTANTS
 - 2.15.1. CHAQUE ENTREPRENEUR SPÉCIALISÉ A LA RESPONSABILITÉ DES TRAVAUX DE DÉMANTELEMENT DE TOUS LES ÉQUIPEMENTS ET ACCESSOIRES DE SA DISCIPLINE. LE PROPRIÉTAIRE SE RÉSERVE LE DROIT DE RÉCUPÉRER TOUS LES ÉLÉMENTS MÉCANIQUES QU'IL DESIRE CONSERVER.

- 2.15.2. LE PLAN DE DÉMANTELEMENT N'INDIQUE PAS TOUS LES ÉQUIPEMENTS ET ACCESSOIRES À DÉMANTÉLER, MAIS SERT À DÉMONTRER L'ENVERGURE DES TRAVAUX.

3. PLOMBERIE

- 3.1. GÉNÉRALITÉS
 - 3.1.1. LES TRAVAUX INCLUENT CEUX DE LA SECTION « PRÉSCRIPTIONS GÉNÉRALES ».
 - 3.1.2. LA LOCALISATION ET LA DISPOSITION EXACTES DES APPARELS DE PLOMBERIE DOIVENT RESPECTER LE PLAN D'ARCHITECTURE.

- 3.2. INSTALLATION
 - 3.2.1. POSER DES BRIDES OU DES RACCORDS UNIIONS DE FAÇON À POUVOIR ENLEVER LES ÉQUIPEMENTS ET/OU PIÈCES D'ÉQUIPEMENT SANS AVOIR À DÉPLACER LA TUYAUTERIE.

- 3.3. ESSAIS, RÉGLAGES ET ÉQUILIBRAGE
 - 3.3.1. EFFECTUER LES ESSAIS, RÉGLAGES ET ÉQUILIBRAGES CONFORMÉMENT AU CODE DE PLOMBERIE.

- 3.4. MATÉRIEL DE PLOMBERIE
 - 3.4.1. TUYAUTERIE, D'EAU DOMESTIQUE HORS-SOL : EN CUivre TYPE « 4 » RIGIDE.

- 3.5. ÉQUIPEMENTS ET ACCESSOIRES DE PLOMBERIE
 - 3.5.1. DARI – DISPOSITIF ANTI-REFOULEMENT À DOUBLE CLAPETS AVEC RÉTENTION EN BRONZE NICKELÉ 200 MM DANS LE MUR, PORTE VITRÉE AVEC RELIEF, DIMENSION FAÇON 470X850MM, FINI ACIER INOXYDABLE. PRODUIT : ZURN ZN211-B OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ.

- 3.6. ÉQUIPEMENTS ET ACCESSOIRES DE PLOMBERIE
 - 3.6.1. DARI – DISPOSITIF ANTI-REFOULEMENT À DOUBLE CLAPETS AVEC RÉTENTION EN BRONZE NICKELÉ 200 MM DANS LE MUR, PORTE VITRÉE AVEC RELIEF, DIMENSION FAÇON 470X850MM, FINI ACIER INOXYDABLE. PRODUIT : ZURN ZN211-B OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ.

- 3.7. ÉQUIPEMENTS ET ACCESSOIRES DE PLOMBERIE
 - 3.7.1. DARI – DISPOSITIF ANTI-REFOULEMENT À DOUBLE CLAPETS AVEC RÉTENTION EN BRONZE NICKELÉ 200 MM DANS LE MUR, PORTE VITRÉE AVEC RELIEF, DIMENSION FAÇON 470X850MM, FINI ACIER INOXYDABLE. PRODUIT : ZURN ZN211-B OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ.

- 3.8. ÉQUIPEMENTS ET ACCESSOIRES DE PLOMBERIE
 - 3.8.1. DARI – DISPOSITIF ANTI-REFOULEMENT À DOUBLE CLAPETS AVEC RÉTENTION EN BRONZE NICKELÉ 200 MM DANS LE MUR, PORTE VITRÉE AVEC RELIEF, DIMENSION FAÇON 470X850MM, FINI ACIER INOXYDABLE. PRODUIT : ZURN ZN211-B OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ.

- 3.9. ÉQUIPEMENTS ET ACCESSOIRES DE PLOMBERIE
 - 3.9.1. DARI – DISPOSITIF ANTI-REFOULEMENT À DOUBLE CLAPETS AVEC RÉTENTION EN BRONZE NICKELÉ 200 MM DANS LE MUR, PORTE VITRÉE AVEC RELIEF, DIMENSION FAÇON 470X850MM, FINI ACIER INOXYDABLE. PRODUIT : ZURN ZN211-B OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ.

- 3.10. ÉQUIPEMENTS ET ACCESSOIRES DE PLOMBERIE
 - 3.10.1. DARI – DISPOSITIF ANTI-REFOULEMENT À DOUBLE CLAPETS AVEC RÉTENTION EN BRONZE NICKELÉ 200 MM DANS LE MUR, PORTE VITRÉE AVEC RELIEF, DIMENSION FAÇON 470X850MM, FINI ACIER INOXYDABLE. PRODUIT : ZURN ZN211-B OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ.

- 3.11. ÉQUIPEMENTS ET ACCESSOIRES DE PLOMBERIE
 - 3.11.1. DARI – DISPOSITIF ANTI-REFOULEMENT À DOUBLE CLAPETS AVEC RÉTENTION EN BRONZE NICKELÉ 200 MM DANS LE MUR, PORTE VITRÉE AVEC RELIEF, DIMENSION FAÇON 470X850MM, FINI ACIER INOXYDABLE. PRODUIT : ZURN ZN211-B OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ.

- 3.12. ÉQUIPEMENTS ET ACCESSOIRES DE PLOMBERIE
 - 3.12.1. DARI – DISPOSITIF ANTI-REFOULEMENT À DOUBLE CLAPETS AVEC RÉTENTION EN BRONZE NICKELÉ 200 MM DANS LE MUR, PORTE VITRÉE AVEC RELIEF, DIMENSION FAÇON 470X850MM, FINI ACIER INOXYDABLE. PRODUIT : ZURN ZN211-B OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ.

- 3.13. ÉQUIPEMENTS ET ACCESSOIRES DE PLOMBERIE
 - 3.13.1. DARI – DISPOSITIF ANTI-REFOULEMENT À DOUBLE CLAPETS AVEC RÉTENTION EN BRONZE NICKELÉ 200 MM DANS LE MUR, PORTE VITRÉE AVEC RELIEF, DIMENSION FAÇON 470X850MM, FINI ACIER INOXYDABLE. PRODUIT : ZURN ZN211-B OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ.

- 3.14. ÉQUIPEMENTS ET ACCESSOIRES DE PLOMBERIE
 - 3.14.1. DARI – DISPOSITIF ANTI-REFOULEMENT À DOUBLE CLAPETS AVEC RÉTENTION EN BRONZE NICKELÉ 200 MM DANS LE MUR, PORTE VITRÉE AVEC RELIEF, DIMENSION FAÇON 470X850MM, FINI ACIER INOXYDABLE. PRODUIT : ZURN ZN211-B OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ.

- 3.15. ÉQUIPEMENTS ET ACCESSOIRES DE PLOMBERIE
 - 3.15.1. DARI – DISPOSITIF ANTI-REFOULEMENT À DOUBLE CLAPETS AVEC RÉTENTION EN BRONZE NICKELÉ 200 MM DANS LE MUR, PORTE VITRÉE AVEC RELIEF, DIMENSION FAÇON 470X850MM, FINI ACIER INOXYDABLE. PRODUIT : ZURN ZN211-B OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ.

- 3.16. ÉQUIPEMENTS ET ACCESSOIRES DE PLOMBERIE
 - 3.16.1. DARI – DISPOSITIF ANTI-REFOULEMENT À DOUBLE CLAPETS AVEC RÉTENTION EN BRONZE NICKELÉ 200 MM DANS LE MUR, PORTE VITRÉE AVEC RELIEF, DIMENSION FAÇON 470X850MM, FINI ACIER INOXYDABLE. PRODUIT : ZURN ZN211-B OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ.

- 3.17. ÉQUIPEMENTS ET ACCESSOIRES DE PLOMBERIE
 - 3.17.1. DARI – DISPOSITIF ANTI-REFOULEMENT À DOUBLE CLAPETS AVEC RÉTENTION EN BRONZE NICKELÉ 200 MM DANS LE MUR, PORTE VITRÉE AVEC RELIEF, DIMENSION FAÇON 470X850MM, FINI ACIER INOXYDABLE. PRODUIT : ZURN ZN211-B OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ.

- 3.18. ÉQUIPEMENTS ET ACCESSOIRES DE PLOMBERIE
 - 3.18.1. DARI – DISPOSITIF ANTI-REFOULEMENT À DOUBLE CLAPETS AVEC RÉTENTION EN BRONZE NICKELÉ 200 MM DANS LE MUR, PORTE VITRÉE AVEC RELIEF, DIMENSION FAÇON 470X850MM, FINI ACIER INOXYDABLE. PRODUIT : ZURN ZN211-B OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ.

- 3.19. ÉQUIPEMENTS ET ACCESSOIRES DE PLOMBERIE
 - 3.19.1. DARI – DISPOSITIF ANTI-REFOULEMENT À DOUBLE CLAPETS AVEC RÉTENTION EN BRONZE NICKELÉ 200 MM DANS LE MUR, PORTE VITRÉE AVEC RELIEF, DIMENSION FAÇON 470X850MM, FINI ACIER INOXYDABLE. PRODUIT : ZURN ZN211-B OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ.

- 3.20. ÉQUIPEMENTS ET ACCESSOIRES DE PLOMBERIE
 - 3.20.1. DARI – DISPOSITIF ANTI-REFOULEMENT À DOUBLE CLAPETS AVEC RÉTENTION EN BRONZE NICKELÉ 200 MM DANS LE MUR, PORTE VITRÉE AVEC RELIEF, DIMENSION FAÇON 470X850MM, FINI ACIER INOXYDABLE. PRODUIT : ZURN ZN211-B OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ.

4.5. ÉQUIPEMENTS DE VENTILATION

- 4.5.1. GA1 – GRILLE D'ALIMENTATION 350X200 MM : DOUBLE DÉFLECTION EN ACIER INOXYDABLE POUR MONTAGE EN SURFACE TEL QUE SÉRIE 670H DE NALOR OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ.

- 4.5.2. GA2 – GRILLE D'ALIMENTATION 150X150 MM : DOUBLE DÉFLECTION EN ALUMINIUM BLANC POUR MONTAGE EN SURFACE TEL QUE SÉRIE 510H DE NALOR OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ.

- 4.5.3. GR1 – GRILLE DE RETOUR 350X200 MM : SIMPLE DÉFLECTION FIXE SÉRIE 6745H DE NALOR OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ.

- 4.5.4. GR2 – GRILLE DE RETOUR : SIMPLE DÉFLECTION FIXE 45 DEGRÉS EN ALUMINIUM BLANC POUR MONTAGE EN SURFACE TEL QUE SÉRIE 5145H DE NALOR OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ.

- 4.5.5. EE1/CC1 – THERMOPOMPE MURALE BI-BLOC : CAPACITÉ DE RÉFROIDISSEMENT DE 30000 BTU/H, CAPACITÉ DE CHAUFFAGE DE 30000 BTU/H, 17,5 SEER, PRÉCHARGÉE CONTRÔLEUR MURAL FIXE UTI-RNBYU, PLAQUE DE FIXATION MURALE, FILIERE, SUPPORT EXTÉRIEUR EN ALUMINIUM TEL QUE FUJITSU MODÈLE 30RLX OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ.

- 4.5.6. VRC1 – VENTILATEUR RÉCUPÉRATEUR DE CHALEUR : UNITÉ COMPLÈTE (VOLETS, VENTILATEURS, NOYAU DE RÉCUPÉRATION EN POLYPROPYLENE, FILTRES, CONTRÔLES) AUTONOME AVEC CONTRÔLEUR MURAL FIXE, FICHE D'ALIMENTATION À 120V, CAPACITÉ DE 110L/S D'AIR EXTÉRIEUR À 200 PA, FLERIE, INSTALLATION INCLUANT SORTIE ET PRISE D'AIR MURALE EN ACIER GALVANISÉ PEINTE DE LA COULEUR AU CHOIX DE L'ARCHITECTE (HORS STANDARD) AVEC CAPOTIN ANTI-INTÉPÉRIE, GRILLAGE PARE-INSECTE ET CLAPET À GRAVITÉ. VENMAR MODÈLE VRC 2.6 HE OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ.

5. CALORIFUGÉAGE

- 5.1. GÉNÉRALITÉS
 - 5.1.1. LES TRAVAUX INCLUENT CEUX DE LA SECTION « PRÉSCRIPTIONS GÉNÉRALES ».

- 5.2. INSTALLATION
 - 5.2.1. À L'EXCEPTION DES ÉLÉMENTS DISSIMULÉS À L'INTÉRIEUR DES MURS ET DES PLAFONDS FERMÉS, L'ISOLANT REÇU UNE CHEMISAGE (VOIR DESCRIPTIONS PLUS BAS).

- 5.3. MATÉRIEL DE CALORIFUGÉAGE
 - 5.3.1.1. DESCRIPTION : ENVELOPPE RIGIDE EN FIBRE DE VERRE 25 MM D'ÉPAISSEUR PRÉFORÉE AVEC PARE-VAPEUR ET BANDES DE FERMETURE LONGITUDINALES ET DE BOUTS, SELON LA NORME ONC 51-GP-0M. PARE-VAPEUR, CHEMISE ET MATÉRIAU DE RÉVÈTEMENT CONFORMES À LA NORME ONC 51-GP-52M. CONDUCTIVITÉ THERMIQUE DE 0,034 W/M.C. INDICE DE PROPAGATION DE LA FLAMME/DÉGAGEMENT DE FUMÉE MAX 25/50. PRODUIT : JOHNS MANVILLE MICRO-LOK HP

- 5.3.2.1. EAU FROIDE ET AIR CHAUD DOMESTIQUE.

- 5.3.2.2.1. EAU FROIDE ET AIR CHAUD DOMESTIQUE.

- 5.3.2.2.2.1. EAU FROIDE ET AIR CHAUD DOMESTIQUE.

- 5.3.2.2.2.2.1. EAU FROIDE ET AIR CHAUD DOMESTIQUE.

- 5.3.2.2.2.2.2.1. EAU FROIDE ET AIR CHAUD DOMESTIQUE.

- 5.3.2.2.2.2.2.2.1. EAU FROIDE ET AIR CHAUD DOMESTIQUE.

- 5.3.2.2.2.2.2.2.2.1. EAU FROIDE ET AIR CHAUD DOMESTIQUE.

- 5.3.2.2.2.2.2.2.2.2.1. EAU FROIDE ET AIR CHAUD DOMESTIQUE.

- 5.3.2.2.2.2.2.2.2.2.2.1. EAU FROIDE ET AIR CHAUD DOMESTIQUE.

- 5.3.2.2.2.2.2.2.2.2.2.2.1. EAU FROIDE ET AIR CHAUD DOMESTIQUE.

- 5.3.2.2.2.2.2.2.2.2.2.2.2.1. EAU FROIDE ET AIR CHAUD DOMESTIQUE.

MECHANICAL SPECIFICATIONS

1. SCOPE OF THE WORK

- 1.1. PLUMBING
 - 1.1.1. THE PLUMBING CONTRACTOR REPORTS TO THE GENERAL CONTRACTOR.

- 1.2. HEATING VENTILATION/AIR-CONDITIONING
 - 1.2.1. THE HEATING VENTILATION/AIR-CONDITIONING CONTRACTOR REPORTS TO THE GENERAL CONTRACTOR.

- 1.3. INSULATION
 - 1.3.1. THE INSULATION CONTRACTOR REPORTS TO THE GENERAL CONTRACTOR.

- 2. GENERAL REQUIREMENTS
 - 2.1. PURPOSE OF DRAWINGS AND SPECIFICATIONS
 - 2.1.1. THE PURPOSE OF THESE DRAWINGS AND SPECIFICATIONS IS TO INDICATE, IN A GENERAL MANNER, THE WORK TO BE CARRIED OUT. THEY DO NOT INDICATE ALL THE CONSTRUCTION DETAILS.

- 2.2. GENERAL
 - 2.2.1. SPECIALTY TRADE CONTRACTORS SHALL COMPLY WITH MANUFACTURERS' RECOMMENDATIONS.

- 2.2.2. THE GENERAL BID CONDITIONS AS WELL AS ARCHITECTURAL AND OTHER SPECIALTY TRADE CONTRACTORS ARE COMPLEMENTARY TO THE PRESENT ENGINEERING DOCUMENTS.

- 2.2.3. UNLESS OTHERWISE INDICATED, THE TERMS "SUPPLY" OR "INSTALL" INCLUDE THE SUPPLY, INSTALLATION AND CONNECTION. THE TERM "PROVIDE FOR" INDICATES THAT THE CONTRACTOR SHALL SELECT AND INSTALL A PART OR EQUIPMENT NOT SHOWN ON THE DRAWINGS BUT NECESSARY TO COMPLETE THE INSTALLATION.

- 2.2.4. IN THE EVENT OF A DISCREPANCY BETWEEN THE DRAWINGS AND SPECIFICATIONS, THE MOST RESTRICTIVE REQUIREMENT APPLIES.

- 2.3. SPECIFIC FEATURES AND IMPLEMENTATION
 - 2.3.1. EACH SPECIALTY TRADE CONTRACTOR SHALL ADJUST THEIR WORK TO THE SPACE AND WORK OF OTHER SPECIALTY TRADES TO AVOID CONFLICTS OR OBSTACLES THAT MAY AFFECT THE INSTALLATION. EACH SPECIALTY TRADE CONTRACTOR IS RESPONSIBLE FOR CONDUCTING ON-SITE SURVEYS TO IDENTIFY THE OBSTACLES PRESENT.

- 2.3.2. ANY TRAJECTORY OR NETWORK DIMENSION MODIFICATION IN RELATION TO THE DRAWINGS, HORIZONTALLY OR VERTICALLY REQUIRED IN ORDER TO ADJUST TO THE OBSTACLES MET, SHALL BE DONE BY THE SPECIALTY TRADE CONTRACTOR AND IS PART OF HIS MANDATE IN THE EXTENT THAT THE RELOCATION DOES NOT EXCEED 3 METRES AND HAS BEEN APPROVED BY THE ENGINEER.

- 2.3.3. THE CONTRACTOR SHALL ENSURE, DURING CONSTRUCTION, THAT ALL NECESSARY PRECAUTIONS HAVE BEEN TAKEN TO AVOID FLOOR MATERIALS FROM PENETRATING THE NETWORKS TO PROPERLY PROTECT ALL NEW/EXISTING EQUIPMENT/ACCESSORIES.

- 2.4. ACCESS DOORS
 - 2.4.1. EACH SPECIALTY TRADE CONTRACTOR SHALL SUPPLY THE ARCHITECTURAL ACCESS DOORS. THEY SHALL BE INSTALLED AND PAINTED BY THE GENERAL CONTRACTOR AND SHALL RESPECT THE DEGREE OF FIRE RESISTANCE OF THE WORKS TRAVERSED.

- 2.5. TRAINING OF PERSONNEL
 - 2.5.1. EACH SPECIALTY TRADE CONTRACTOR SHALL SUPPLY ADEQUATE TRAINING ON THE SYSTEMS MADE IN OPERATION, PRIOR TO PROVISIONAL ACCEPTANCE OF THE WORK.

- 2.6. EQUIPMENT PRODUCTS
 - 2.6.1. EQUIPMENT SPECIFICATIONS ACCOMPANIED BY A BRAND AND A MODEL NUMBER SHALL BE PROVIDED IN ORDER TO INDICATE TO THE CONTRACTOR THE PRODUCT WITH WHICH THE DESIGN WAS MADE.

- 2.6.2. ANY REPLACEMENT MADE WITH AN EQUIVALENT PRODUCT SHALL BE MADE AT NO COST FOR THE CLIENT.

- 2.7. TECHNICAL SHEETS
 - 2.7.1. EACH SPECIALTY TRADE CONTRACTOR SHALL SUBMIT THE TECHNICAL SHEETS FOR ALL EQUIPMENT AND ACCESSORIES.

- 2.7.2. CONTRACTORS MUST REFRAIN FROM UNDERTAKING WORK OR MANUFACTURING PRODUCTS WHICH THE DRAWINGS HAVE NOT BEEN VERIFIED BY THE ENGINEER.

- 2.7.3. THE EQUIPMENT SHOWN ON THE DRAWINGS SUBMITTED IS CONSIDERED HAVING THE CHARACTERISTICS REQUIRED IN THE SPECIFICATIONS. THE REVIEW OF THE DRAWINGS BY THE ENGINEER IS ONLY A GENERAL REVIEW, AND IN NO WAY REMOVES THE CONTRACTORS OF THEIR CONTRACTUAL RESPONSIBILITY. THE CHARACTERISTICS PROVIDED IN THE SPECIFICATIONS TAKE PRECEDENCE OVER THOSE APPROVED ON THE TECHNICAL SHEETS.

- 2.8. CODES AND STANDARDS
 - 2.8.1. ALL THE SPECIALTY TRADE CONTRACTORS SHALL PERFORM THE WORK ACCORDING TO ALL EFFECTIVE CHAPTERS IN THE QUEBEC CONSTRUCTION CODE, INCLUDING THE CODES AND STANDARDS INCORPORATED BY REFERENCE.

- 2.9. PLANS AS BUILT
 - 2.9.1. EACH SPECIALTY TRADE CONTRACTOR SHALL SUPPLY, AT THE END OF THE WORK, A COMPLETE CLEAN COPY OF THE DRAWINGS MARKED UP IN RED BY EACH SUBCONTRACTOR BEARING THE NAME OF THE COMPANY AND SIGNATURE OF THE PROJECT MANAGER.

- 2.10. PERFORATIONS, OPENINGS AND FRAMES
 - 2.10.1. EACH SPECIALTY TRADE CONTRACTOR SHALL FILL THE GAP AROUND THE OPENINGS (OF ALL SIZES) WITH A WATER-TIGHT, FLAME RESISTANT SEALANT WITH THE SAME FIRE RESISTANCE PROPERTIES AS THE WALL.

- 2.10.2. THE GENERAL CONTRACTOR SHALL ENSURE THE WATERPROOFING AND SEALING OF THE MECHANICAL EQUIPMENT TRAVERSING THE BUILDING ENVELOPE.

- 2.11. CUTTING, BASES, CONCRETE, EXCAVATION AND BACKFILL
 - 2.11.1. THE GENERAL CONTRACTOR SHALL PERFORM ALL CONCRETE CUTTING, CONCRETE BASES, FILLING AND CONCRETE REPAIRS.

3. PLUMBING

- 3.1. GENERAL
 - 3.1.1. THE WORK INCLUDES THE WORK LISTED IN THE 'GENERAL REQUIREMENTS'.

- 3.1.2. THE LOCATION AND ACCURATE LAYOUT OF PLUMBING EQUIPMENT SHALL RESPECT THE ARCHITECTURAL DRAWINGS.

- 3.1.3. ALL PIPING ACCESSORIES (BENDS, SLEEVES, UNIIONS, VALVES, ETC) SHALL BE COMPATIBLE WITH THE PIPING SYSTEMS INSTALLED.

- 3.2. INSTALLATION
 - 3.2.1. INSTALL FLANGES OR UNION FITTINGS IN ORDER TO REMOVE EQUIPMENT AND/OR EQUIPMENT PARTS WITHOUT MOVING THE PIPING.

- 3.2.2. INSTALL PIPING PARALLEL TO STRUCTURE ELEMENTS TO REDUCE HANGDOWN.

- 3.2.3. PROVIDE FOR ADEQUATE CLEARANCE FOR INSTALLATION OF INSULATION AND TO ALLOW ACCESS TO EQUIPMENT, VALVES AND ACCESSORIES.

- 3.2.4. INSTALL AIR CHANGERS (HAMMER ARRESTORS) TO PROTECT AN ISOLATED EQUIPMENT OR GROUP OF EQUIPMENT.

- 3.2.5. ALL DOMESTIC WATER SUPPLY EQUIPMENT SHALL BE EQUIPPED WITH A SHUT-OFF BALL VALVE BOTH FOR HOT WATER AND COLD WATER.

- 3.2.6. INSTALL DRAIN VALVES WITH VACUUM BREAKERS AND SCREW-IN PLUGS AT ALL THE LOWER POINTS OF THE NETWORK AND WATER SEALS WITH WATER DRAINAGE POINTS FOR THE BUILDING'S WINTER DRAINAGE.

- 3.3. TESTS, SETTINGS AND BALANCING
 - 3.3.1. CONDUCT TESTS, SETTINGS AND BALANCING IN ACCORDANCE WITH THE PLUMBING CODE.

- 3.4. PLUMBING MATERIALS
 - 3.4.1. ABOVE-GROUND DOMESTIC WATER PIPING: TYPE 1/2 RIGID COPPER.</